



ETAT DES LICENCES ENREGISTREES AU 29/10/2017 ET 29/10/2018



Catégorie	Au 25 octobre		VARIATION au 29/10		Tendances			Evolution	
	2017	2018	Nbre	%	2018	2017		Dates	Nbre lic
Libre / Senior	2558	2437	- 121	- 4,7%				30/06/2017	9891
Libre / U19 - U18	431	406	- 25	- 5.8%				30/06/2016	9465
Libre / U17 - U16	443	447	4	0,9%				30/06/2015	9809
Libre / U15 - U14	582	559	-23	-3,9%					
Libre / U13 - U12	668	705	37	5,5%				30/06/2014	9011
Libre / Football d'animation	1959	2093	134	6,8%					
Libre / Senior F	225	276	51	22,6%				30/06/2013	9083
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	132	111	-21	-15,9%					
Libre / U15 F - U14 F	102	108	6	5,8%				30/06/2012	8834
Libre / U13 F - U12 F	85	84	-1	-1,1%					
Libre / Football d'animation F	150	192	42	28%				30/06/2011	9367
Dirigeant	1010	1015	5	0,4%					
Dirigeantes	184	184	0	0 %				30/06/2010	9680
Educateurs	113	118	5	4,4%					
Arbitre / Arbitre	131	126	-5	-3,8%				30/06/2009	10241
Foot Loisir	66	65	-1	-1,5%					
Total	8985	9093	108	1,2%				30/06/18	9701

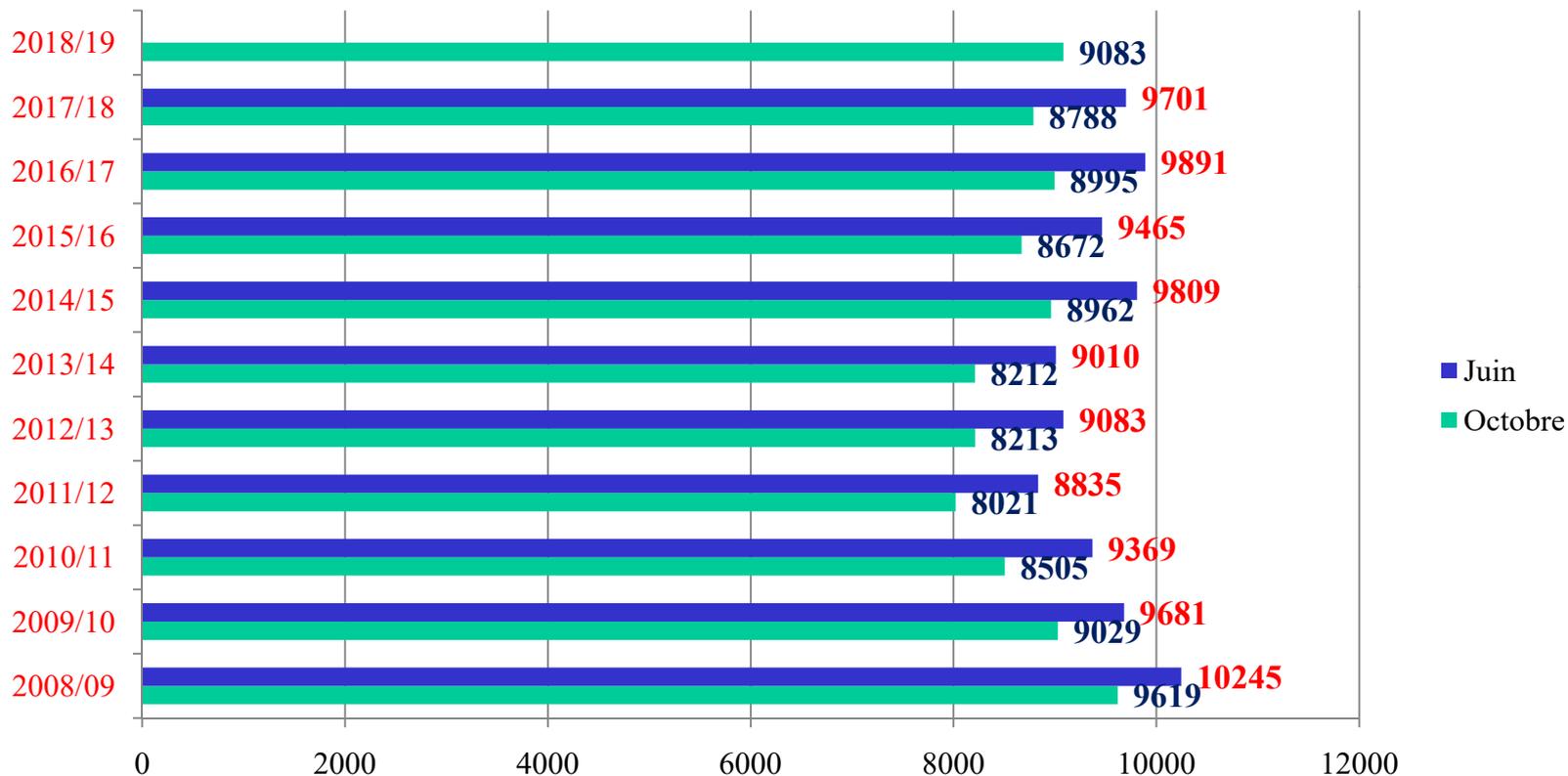


ETAT DES LICENCES ENREGISTREES

Fin octobre et fin juin sur les 11 dernières saisons



Etat licences en octobre et juin d'une saison



Le delta moyen fin oct/fin juin est de 900 ces 2 dernières saisons, prévision fin juin environ **9983** soit le meilleur chiffre depuis 2009 ???

ETAT DES LICENCES PAR AGE FOOT ANIMATION 2017/2018 et 2010

au 30/10/2018



CATEGORIES	GARCONS 2017	GARCONS 2018	FILLES 2017	FILLES 2018	TOTAUX 2017	TOTAUX 2018	% FILLES 2018	% FILLES 2017
U6	170	176	11	8	181	184	4.3 %	6.0 %
U7	284	339	20	23	304	362	6.3 %	6,5 %
U8	372	371	26	31	398	402	7.7 %	6,5 %
U9	358	404	28	49	386	453	10.8 %	7,3 %
U10	399	422	28	33	427	455	7.2 %	6,6 %
U11	387	381	35	48	422	429	11.2 %	8,3 %
TOTAUX	1970	2093	148	192	2118	2285	8.4 %	7.0 %

au 28/10/2010 (année création des U6)

CATEGORIES	GARCONS		FILLES	TOTAUX			% FILLES
U6	150		3	153			1,96%
U7	312		9	321			2,80%
U8	338		6	344			1,74%
U9	392		15	407			3,69%
U10	379		15	394			3,81%
U11	413		15	428			3,50%
TOTAUX	1984		63	2047			3.0 %

ETAT DES LICENCES PAR AGE FOOT ANIMATION 2014 et 2018



ETAT AU 29-10

Catégories	GARCONS			FILLES		
	2014	2018	Delta	2014	2018	Delta
U6	175	176	1	7	8	1
U7	320	339	19	22	23	1
U8	395	371	- 24	19	31	12
U9	449	404	- 45	33	49	16
U10	390	422	32	29	33	4
U11	449	381	- 62	37	48	11
TOTAUX	2178	2093	- 85	147	192	45



ENGAGEMENTS SAISON 2018/2019

SENIORS et Féminines

COMPETITIONS	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19
Championnat	120	115	117	110	108	105	103
Coupe Jura	64	67	62	63	63	58	55
Coupe Conseil Général/Dépar...	76	74	72	66	66	62	64
CFC	30	26	28	30	19	CL	CL
Critérium à 8 SeF			6	10	13	11	12
Critérium à 8 U17F/18F			4	7	8	6	4
Critérium U14F/15F					6	5	7

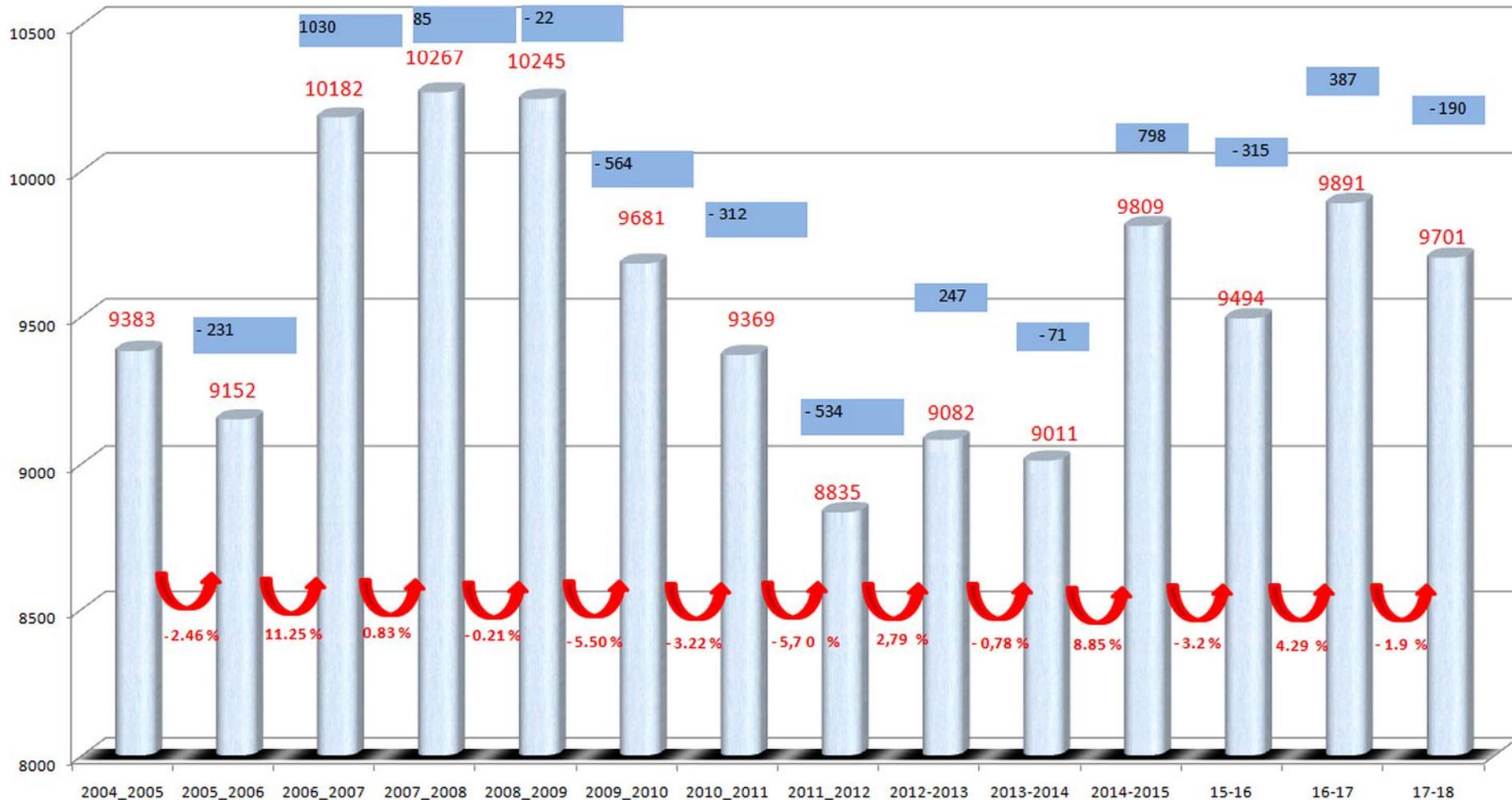
POINTS PARTICULIERS 2018/2019 :

Maintien en inactivité de : ARLAY ...

70 clubs (dont 2 clubs de jeunes : St Laurent et Ravilloles) + 7 GJ.
Morez et Hautes Combes n'ont pas engagé d'équipes (licenciés de
Morez jouent dans GJ Arcade). **Neublans a arrêté.**

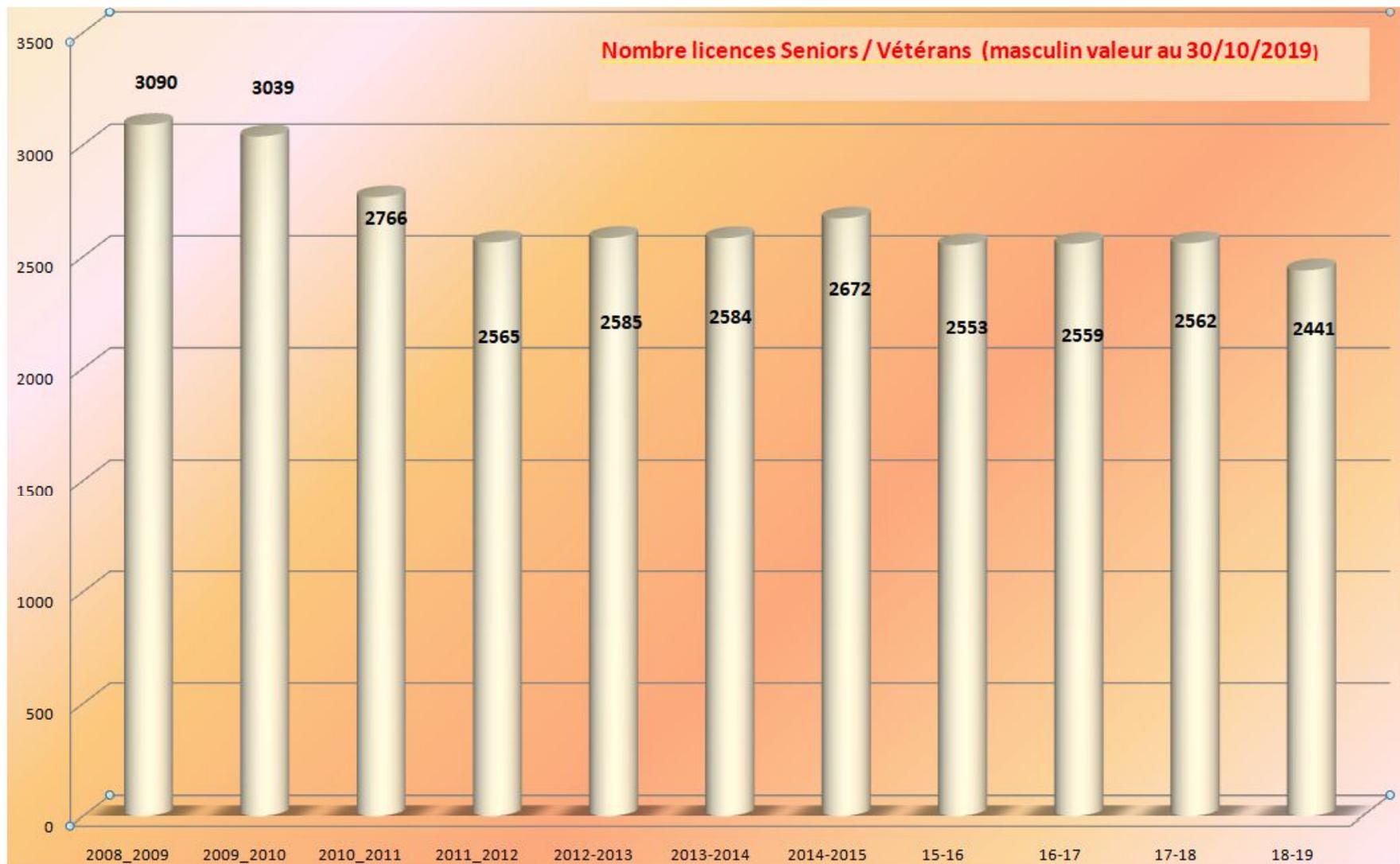
EVOLUTION LICENCES depuis 2004-05

Evolution du nombre de licenciés de 2004-05 à 2017-18 (valeurs au 20/06/2018)



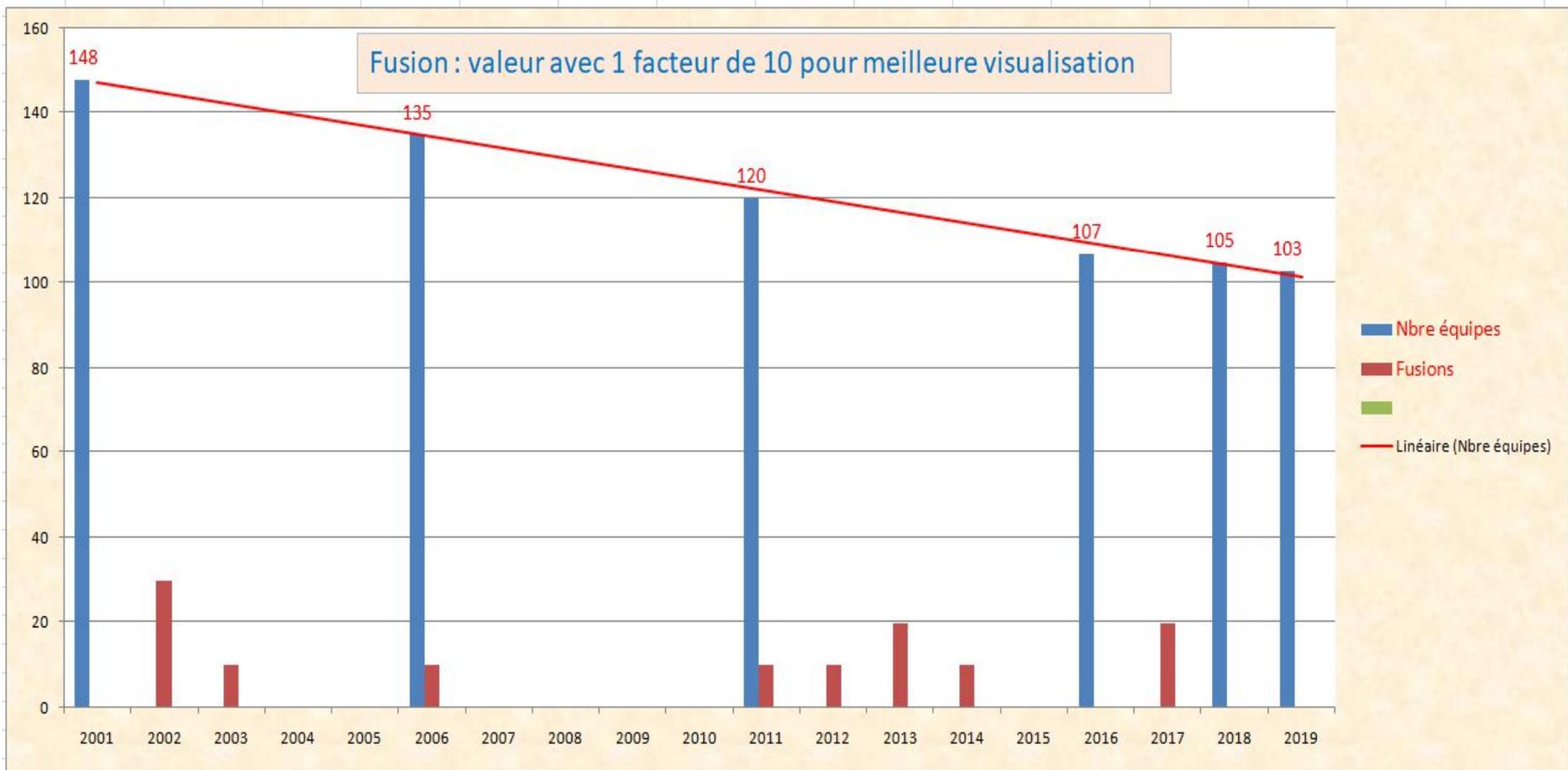


LICENCES SENIORS au 30/10 depuis 2008



Série1

EVOLUTION du nombre d'équipes et Fusions



QUELQUES POINTS SPECIFIQUES



LES OBLIGATIONS - TABLEAU

✓ **ARBITRES** :

1 club de ligue en infraction

11 (17 en 2017) clubs de district dont 4 en deuxième année d'infraction, 4 en troisième année et plus (bilan qui ne tient pas compte du stage de Grandvillars)

RAPPEL : inscriptions possibles candidats arbitres **jusqu'au 15 decembre** pour se mettre en conformité

✓ **JEUNES** :

Les clubs non en règle avec les obligations ont reçu une notification le 16 octobre. Rappel de la possibilité de dérogation en cas d'accession

✓ **ENCADREMENT** : équipes de D1

Attention : les accessions peuvent être conditionnées par ces obligations



QUELQUES POINTS SPECIFIQUES



STATUT de l'ARBITRE

Points élémentaires

- Date limite de renouvellement : 31-08
- Délai pour présenter le dossier médical : 60 jours après la validation de la licence

Ce qui signifie qu'il ne faut pas valider trop tôt la licence.

Exemple : un arbitre renouvelle sa licence le 10 juillet il dispose de 60 jours pour présenter son dossier médical ... à défaut de présentation avant le 10 septembre la demande est annulée et son renouvellement sera postérieur au 31-08 (non couverture)

Alors que s'il renouvelle le 20-08 il peut couvrir son club en présentant son dossier médical le 19-10

- En cas de blessure un arbitre doit présenter un certificat médical pour justifier de sa blessure et bénéficier d'une prise en compte de matches durant cette indisponibilité (quota de matches)
- Faire le maximum pour disposer une licence valide le plus tôt possible



QUELQUES POINTS SPECIFIQUES



STATUT de l'ARBITRE

Rappel d'un point du règlement du SA

Nombre de matches - Mutualisation

Les arbitres ont l'obligation de diriger au minimum 20 matches par saison.

Toutefois, un arbitre ayant effectué au minimum 10 matches pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un ou plusieurs arbitres du même club aient dirigé un nombre de matches tel que le total effectué par le nombre d'arbitres obligatoires du club soit égal au **nombre d'arbitres obligatoires** x 20.

Un arbitre qui n'a pas satisfait à cette obligation minimale de 10 au terme des compétitions ne pourra pas être comptabilisé au profit de son club pour la saison en cours.

Le nombre de matches qu'il aura officié n'est pas intégré dans le décompte du club.

• Club dont l'obligation est d'un seul arbitre (D2 et D3)

Pour être en règle, l'arbitre du club doit couvrir au moins 20 rencontres sur la saison. Toutefois, cette obligation pourra être satisfaite avec 2 arbitres ayant fait au minimum chacun 10 rencontres.

Ce qui signifie ...



QUELQUES POINTS SPECIFIQUES



STATUT de l'ARBITRE

Ce qui signifie ...

Qu'un club de R3 dont le nombre d'arbitres obligatoires est 2 doit couvrir $20 \times 2 = 40$ matches.

Un club de R3 ayant 2 arbitres sera couvert si un arbitre effectue 30 matches et l'autre 10 matches. $30 + 10 = 40$ (10 est pris en compte mini à faire)

Un club de R3 ayant 3 arbitres dont 1 a fait 21 matches, un autre 18 matches et le troisième 17 matches soit un total de **56** matches ne sera pas couvert car le nombre de matches pris en compte est : $21 + 18 = 39 < 40$



QUELQUES POINTS SPECIFIQUES



LES SANCTIONS

Dispositions de l'article 226 des RG votées le 31-05-2008

- ✓ la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles **effectivement** jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition
- ✓ le joueur ne peut être aligné avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard de calendrier de cette équipe

Effectivement : un match avec forfait n'est pas comptabilisé

Exemple : joueur U18 apte à jouer en équipe U18, senior A et B suspendu 3 matches

	Date d'effet	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
EQ A		Match	Match		Match	REPRISE	
EQ B		Match		Match		Match	REPRISE
EQ 18		Match	Match	Match	REPRISE		



DISCIPLINE



CARTON BLANC et AVERTISSEMENTS

	2017-2018				2018-2019				
	au PV 9		au PV 33		au PV 9		ESTIMATION		
	Nbre	Amendes	Nbre	Amendes	Nbre	Amendes	Nbre	Amendes	Coût
AV1	522	7308	1652	23128	506	7084	1601	22419	14
AV2	150	2400	573	9168	92	1840	351	7029	20
AV3	36	900	207	5175	20	600	115	3450	30
CB					101				
	708	10608		37471	719	9524		32898	
	D1	D2	D3	D4					
CB	7	32	35	11					



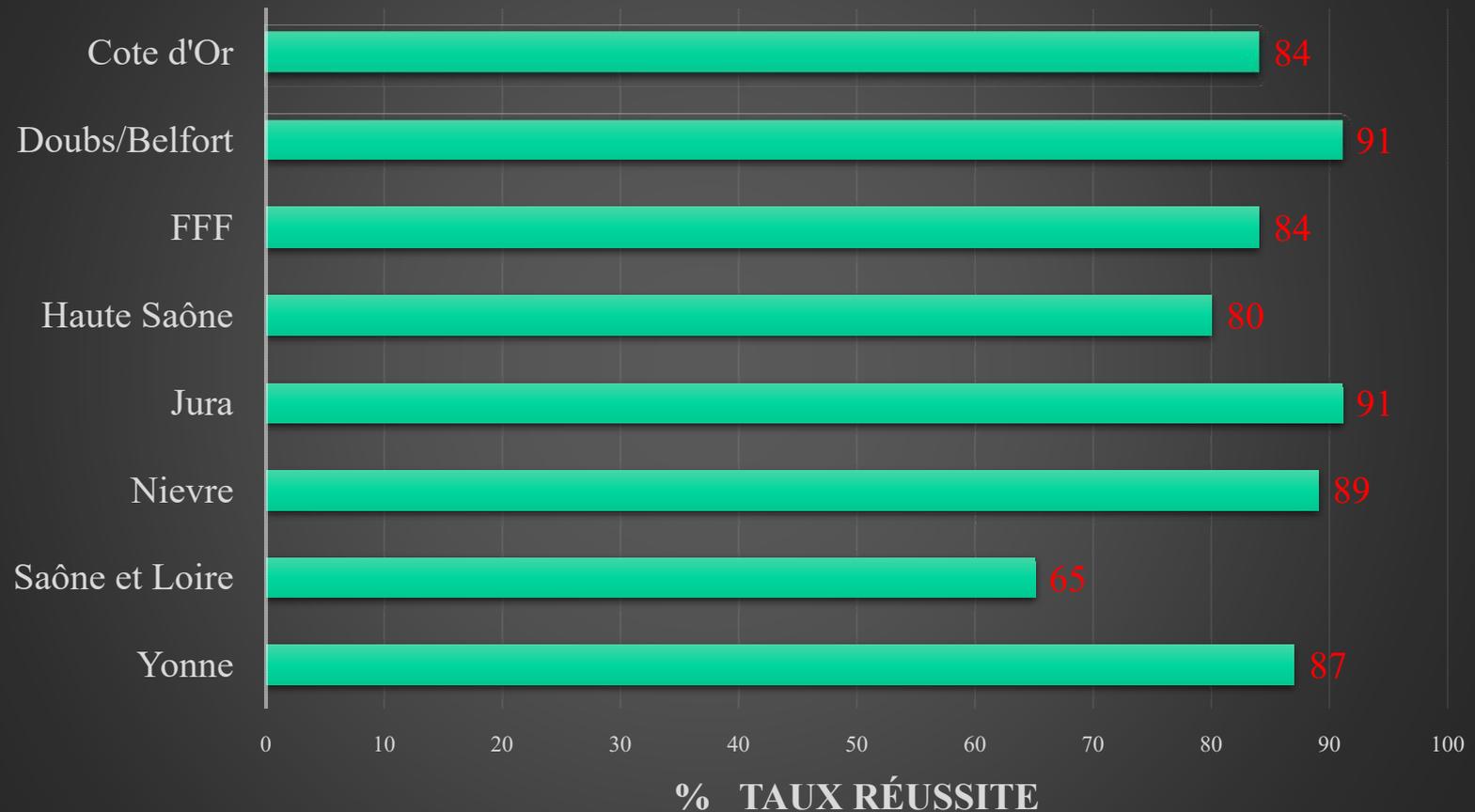
La FEUILLE de MATCH INFORMATISEE



FMI : comparaison avec les autres Districts de la Ligue 2017-18

FMI : Taux réussite

LES ENTITÉS





La FEUILLE de MATCH INFORMATISEE



C'EST BIEN, Bravo aux responsables

MAIS, on pourrait faire encore MIEUX

Car les MANQUES sont dus aux :

- Oublis de synchronisation
- Oublis de l'identifiant et MdP

L'utilisation du rapport d'incident est utilisé mais attention en cas de manque de synchronisation ou d'oublis des identifiants ou MdP les amendes sont appliquées à savoir :

Absence de code - Toutes catégories : 16 €

Absence de tablette - Toutes catégories : 16 €

Absence de transmission ou transmission hors délai - toutes catégories : 46 €

Non envoi du rapport de constat d'échec de transmission - Toutes catégories : 46 €



DEMATERIALIZATION de la LICENCE



Exit nos classeurs de licences !!!

FMI, COMPAGNON FOOTCLUBS ou **LISTING de LICENCES** sont maintenant de RIGUEUR même sur les plateaux U7 et U9.

Pour les compétitions avec FMI pas de problème spécifique : rappel le contrôle de licence doit se faire avec la phase prévue : « Contrôles »

Pour les compétitions hors FMI les FDM doivent être **REPLIES COMPLETEMENT** : **nom, prénom et N° de licence**

En cas d'absence de N° de licence l'amende pour FDM incomplète sera appliquée soit **15 euros**

CHANGEMENT de PROGRAMMATION des RENCONTRES

Le changement de programmation des rencontres est réalisé via **FOOTCLUBS**

PROCEDURE

RAPPEL : demande à faire au moins 10 jours avant la rencontre. Application des sanctions financières en cas de non respect

Footclubs une aide précieuse sous utilisée :

1. Ex La fiche club
2. La connaissance des joueurs ayant joué en équipe supérieure

FOOTCLUBS une AIDE PRECIEUSE

La Fiche Clubs VOIR

Règlement : Connaître les joueurs ayant participé en équipes supérieure



Un RAPPEL ...



PROCEDURE TERRAINS IMPRATICABLES

Adresser les mails aux heures d'ouverture du District
Tout mail envoyé le samedi après 11H30 n'est pas lu donc pas connu

Le dimanche matin respecter la tranche horaire
Mais n'attendez pas la dernière minute pour prévenir car la personne de permanence est parfois très sollicitée

Soyez Fair Play :

La remise du match doit être liée à l'état de la pelouse et non au manque de joueurs



Annuaire 2017-2018 ... c'était le dernier



ANNUAIRE OFFICIEL 2017/2018 • DISTRICT DU JURA DE FOOTBALL

Tout le football jurassien
en LIGNE sur jura.fff.fr

District
du Jura de
Football
« Au Service
des clubs »

ANNUAIRE
OFFICIEL
2017 / 2018



Un **GRAND**
MERCI aux
PARTENAIRES
Pour leur soutien
Durant
Ces
Dernières années

Annuaire 2017-2018 ... c'était le dernier



ANNUAIRE OFFICIEL 2017/2018 • DISTRICT DU JURA DE FOOTBALL

Tout le football jurassien
en LIGNE sur jura.fff.fr

District
du Jura de
Football
« Au Service
des clubs »

ANNUAIRE
OFFICIEL
2017 / 2018



Pourquoi on arrête ...
Source d'économie
Baisse des partenaires
Sondages qui indiquent
que cet outil est suranné
Développement durable :
économie de papier et
donc ...



**Nouveau
Format**

**Qui a l'avantage d'être
évolutif en cours de
saison**

**Qui a l'inconvénient de
devoir disposer d'un
moyen de communication
électronique**

Annuaire 2018-2019 ...



Accès à cet
Annuaire

